



Institut
Linguistique

Projet Educatif



1 - ACCUEIL DES MINEURS HORS DU DOMICILE PARENTAL

– En application aux articles L227-4 et suivants du Code de l'action sociale et familiale La SARL Alpha.b est spécialisée dans l'enseignement du Français Langue Etrangère. La majorité de la clientèle d'alpha.b est composée d'étudiants majeurs. Les étudiants sont répartis en petits groupes de maximum 10 étudiants selon leur niveau.

En plus de la dispense de cours de français langue étrangère, alpha.b propose d'autres prestations à ses clients : accueil de public, fournisseur d'hébergement, organisation d'activités culturelles et touristiques.

Alpha.b accepte les étudiants mineurs à partir de 16 ans à la condition expresse que les parents ou représentants légaux signent le formulaire d'autorisation parentale pour étudiants mineurs, fourni systématiquement aux clients ou aux agences.

2 - CONTRÔLE DE LA PRESENCE DES ÉLÈVES EN COURS

- Un questionnaire de satisfaction est proposé en début de stage et l'étudiant mineur doit nous le remettre dans les trois premiers jours afin de contrôler le bon déroulement du séjour.

Un autre questionnaire en ligne est à remplir en fin de séjour pour évaluer les cours, l'hébergement, l'accueil et les activités.

Tous les élèves signent quotidiennement une feuille de présence en début de cours. En cas d'absence, les enseignants informent immédiatement l'administration qui contactera la famille d'accueil et l'étudiant. Les parents et l'agence sont immédiatement informés par téléphone ou par email.

En cas d'absence planifiée, les parents doivent prévenir l'école par écrit ou par téléphone. La responsable pédagogique veille à la bonne intégration des élèves dans leur classe ainsi qu'au bon déroulement des cours. Vous serez immédiatement prévenus en cas de problème reporté.

3 - LOCAUX-HORAIRE-SURVEILLANCE- Les locaux de l'école sont aux normes ERP 5e catégorie.

Une procédure de secours est connue de tout le personnel et une formation a été effectuée par les membres permanents.

Les horaires d'ouverture de l'institut sont : 8h30 – 17h30 du lundi au vendredi.

Les horaires de cours pour les étudiants sont généralement :

- du lundi au vendredi 9h -12h20 pour le cours continu
- + Mardi, mercredi, jeudi 13h15-16h pour le cours intensif.
- En été certains cours ont lieu l'après-midi en alternance d'une semaine à l'autre.

Alpha.b ne saurait en aucun cas être assimilé à un «camp linguistique» ou à une «colonie de vacances » pour mineurs.

Notre institut n'étant pas un centre d'études clos, les mineurs n'ont aucune restriction quant à leurs sorties à toute heure, pendant ou en dehors des heures de cours.

Les parents qui choisissent notre programme doivent s'assurer que leur enfant est suffisamment mature, autonome et responsable pour sortir et prendre les transports publics seul sans supervision d'adultes pour se rendre à l'école et dans leur hébergement.

4 -REGLEMENT- (se référer à l'article 13 des conditions générales pour l'intégralité du règlement)

L'article 13-2 de ce règlement est relatif aux mineurs et à l'abus d'alcool

: «La législation française autorise la consommation et l'achat d'alcool à partir de 18 ans.

Tout abus l'alcool ou de drogues durant votre séjour (à alpha.b, dans votre hébergement, sur la voie publique, ou à l'occasion d'une activité de loisirs) sera sanctionné par le renvoi immédiat et le rapatriement dans votre pays sans remboursement et à vos frais.

5 - ASSURANCES – (se référer à l'article 5 des conditions générales)

La loi oblige les parents de mineurs à souscrire une assurance très complète pour le séjour de leur enfant couvrant notamment la responsabilité civile, les frais de transport, le vol, la perte ou dommages aux biens, les dommages corporels, la maladie, l'évacuation sanitaire et le rapatriement.

6 - CONDITIONS D'INTERRUPTION DE SEJOUR - (se référer à l'article 4 des conditions générales)

Si votre enfant est malade durant son séjour, son rapatriement peut se révéler nécessaire. En cas d'interruption prématurée du séjour pour quelque raison que ce soit, «tout stage commencé est entièrement dû et ne peut donner lieu à aucun remboursement. Pour l'annulation d'un hébergement en famille d'accueil, une semaine d'hébergement est non remboursable. Pour toute annulation d'une résidence étudiante, hôtel ou apart'hôtel, les frais d'annulation peuvent s'appliquer jusqu'à 100% des frais d'hébergement.

Notre assurance couvre : Tout accident survenu sous notre garde, des garanties individuelles de bases vous sont acquises et notamment le rapatriement et les frais médicaux

Notre assurance ne couvre pas : Tout accident survenu lorsque vous n'êtes pas sous notre garde ainsi que les incidents de voyage, les maladies, l'hospitalisation, le rapatriement

Obligations Schengen : « Les non-ressortissants de l'Espace Schengen doivent être garantis en couverture médicale à hauteur de 30 000 € au minimum et en assistance-rapatriement vers leur pays d'origine pour l'obtention des visas.

Tout étudiant venant en France pour moins de 3 mois a l'obligation de s'assurer à titre personnel pour ses dépenses santé. »

Consultez à ce sujet votre propre compagnie d'assurance.

7 - SUIVI SANITAIRE- Dans le formulaire d'autorisation parentale pour étudiants mineurs, les parents devront remplir un questionnaire médical et un numéro de téléphone 24h/24h pour les urgences devra être fourni.

L'autorisation d'intervention médicale et d'hospitalisation sera donnée en cas de maladie ou d'accident.

Nous disposons d'une trousse de secours pour les petites blessures sans gravité à l'école et également pendant les activités.

Si besoin le personnel administratif organisera un rendez-vous médical pour l'étudiant.

8 - HEBERGEMENT- L'hébergement en famille d'accueil est fortement recommandé pour faciliter l'immersion linguistique et le suivi des élèves. Un horaire de retour entre 20h et 23h sera choisi par les parents dans notre formulaire d'autorisation parentale pour étudiants mineurs.

La famille d'accueil n'a pas pour vocation à éduquer ou surveiller votre enfant. La famille d'accueil ne peut garantir que votre enfant respecte les consignes horaires de retour. Par contre en cas de non respect de ces horaires la famille est tenue d'en informer l'école qui à son tour tiendra les parents informés.

9 – ACCUEIL/TRANSFERT -

La famille d'accueil viendra chercher votre enfant à la gare ou à l'aéroport de Nice à l'heure communiquée. Pour le départ ainsi que les autres modes d'hébergement, le transfert sera organisé par vos soins ou réservé en supplément auprès de nos services.

10 – ACTIVITES EXTRASCOLAIRES - Les familles d'accueil viennent vous accueillir gratuitement à la gare ou à l'aéroport de Nice si vous communiquez votre heure d'arrivée 72 heures avant votre arrivée.

11 - GROUPES CONSTITUES- Le responsable du groupe devra transmettre dès que possible à alpha.b la liste des élèves avec nom, prénom, nationalité, date de naissance.

Les responsables de groupes sont informés du ratio d'accompagnement durant le transport : 1 pour 15 mineurs